

Nom commercial: Acetonum

Numéro de la matière: 150100

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.04.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Acetonum

N° d'article

15010000

Numéro d'enregistrement

No. CE: 200-662-2

Numéro 01-2119471330-49-XXXX

d'enregistrement

No. CAS 67-64-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Solvant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Nom commercial: Acetonum

Numéro de la matière: 150100

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.04.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 01.10.19

Danger

Mentions de danger ***

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Conseils de prudence ***

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** Acétone

Informations complémentaires

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****3.1. Substances****Poids moléculaire**

Valeur 58.09 g/mol

Composants dangereux *****Acétone**

No. CAS	67-64-1	
No. EINECS	200-662-2	
Concentration	>= 50	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)		
Flam. Liq. 2	H225	
Eye Irrit. 2	H319	
STOT SE 3	H336	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Conduire chez le médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Nom commercial: Acetonum

Numéro de la matière: 150100

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.04.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 01.10.19

En cas de contact avec les yeux

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin. Administrer du charbon médicinal.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dépression nerveuse, Céphalées, Vertiges, Nausées, Perte de connaissance, peau sèche, Irritation de muqueuse

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Risques**

Le contact fréquent et prolongé contact du produit avec la peau peut provoquer dermite.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Peut former mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. écartez personnes sans défense.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Ramasser les résidus avec des produits absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

Nom commercial: Acetonum

Numéro de la matière: 150100

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.04.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Eviter la formation d'aérosol.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosif. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Risque d'explosion lors de la pénétration du liquide dans les canalisations.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur	15	-	25	°C
--------	----	---	----	----

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

blindé. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Matériau approprié : PE ou PTFE. Utiliser des récipients en acier fin. Conserver dans un endroit frais.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants. Ne pas stocker en commun avec: Acides

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Conserver le récipient bien fermé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Acétone

Liste	SUVA		
Type	MAK		
Valeur	1200	mg/m ³	500
Valeur limite à courte terme	2400	mg/m ³	1000
Etablie le: 2017; Remarque: B ZNS; AugeKT HU & AWKT HU; NIOSH	ppm(V)		

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérer à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animaux. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Ne pas inhale les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Pour une brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre AX

Protection des mains

Nom commercial: Acetonum

Numéro de la matière: 150100

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.04.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 01.10.19

Gants (résistants aux solvants)
 Matériau approprié butyle
 Épaisseur du gant 0.5 mm
 Temps de pénétration >= 4 h
 Non adapté: gants épais
 Non adaptés: gants en cuir
 Non adapté: gants en latex naturel
 Non adapté: gants en polychloroprène
 Non adapté: gants en PVC
 Non adapté: gants en caoutchouc nitril - NBR

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques *****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat** liquide**Couleur** incolore**Odeur** fruitée**La limite de l'odeur**

Valeur env. 13 µg/l

valeur pH

Valeur	5	à	6
Concentration/H ₂ O	10	g/l	
température	20	°C	

Point de fusion

Valeur	-95	°C
méthode	DIN 51761	

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur	55.6	à	56.8	°C
méthode	ASTM D 1078			

Point d'éclair

Valeur	-18	°C
méthode	DIN 51755	

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Limite d'explosivité, inférieure	2.1	% (V)
Limite d'explosivité, supérieure	13.0	% (V)

Pression de vapeur

Valeur	240	hPa
méthode	DIN 51754	
Valeur	800	hPa
température	50	°C

Densité de vapeur

Valeur 2.0

DensitéValeur 0.791 g/cm³**Hydrosolubilité**

Nom commercial: Acetonum

Numéro de la matière: 150100

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.04.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 01.10.19

Valeur	790	g/l
Remarque	entièrement miscible	

Température d'inflammabilité

Valeur	535	°C
méthode	DIN 51794	

température d'auto-inflammabilité

Valeur	465	°C
--------	-----	----

Viscosité**dynamique**

Valeur	0.33	mPa.s
méthode	DIN 51550	

9.2. Autres informations**Autres données**

Produit n'est pas dangereux à l'explosion. La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec: Air

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des acides forts. Réagit au contact des agents d'oxydation. Réagit au contact des composés halogénés. Les métaux alcalins

10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs / gaz inflammables, vapeurs ou gaz irritants, Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Acétone**

Espèces	rat	
DL50	5800	mg/kg
méthode	OCDE 401	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Acétone**

Espèces	lapin	
DL50	> 15800	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Acétone**

Espèces	rat	
---------	-----	--

Nom commercial: Acetonum

Numéro de la matière: 150100

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.04.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 01.10.19

CL 50 env. 76 mg/l
 Durée d'exposition 4 h

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation irritant

sensibilisation

Remarque Aucune effet de sensibilisation connu.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Une exposition chronique peut provoquer des troubles de peau grâve.

Mutagénicité (Composants)

Acétone
 évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de différents tests in-vitro.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)**

Acétone
 Espèces truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)
 CL 50 5540 mg/l
 Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les daphnies (Composants)

Acétone
 Espèces *Daphnia magna*
 CL 50 8000 mg/l
 Durée d'exposition 48 h

Toxicité pour les algues (Composants)

Acétone
 NOEC 430 mg/l
 Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les bactéries (Composants)

Acétone
 Espèces boue activée
 1000 mg/l
 Durée d'exposition 0.5 h
 méthode OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)**

Acétone
 Valeur 91 %
 Durée de l'essai 28 d
 évaluation Facilement biodégradable
 méthode OECD 301 B

Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)

Acétone
 Valeur 2100 mg/g

Nom commercial: Acetonum

Numéro de la matière: 150100

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.04.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 01.10.19

Demande biochimique en oxygène (DBO) (Composants)**Acétone**

Valeur

Durée de l'essai

1900

5

d

mg/g

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)****Acétone**

log Pow

-0.24

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol**

Le produit est facilement volatil.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation (Composants)****Acétone**

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Eviter les infiltrations de liquide et/ou de vapeurs dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE Ne pas décharger dans les égouts.

Récupération et recyclage si possible. Autrement: combustion dans une installation d'incinération agréée.

Emballages contaminés

Non purifiés emballages peuvent contenir mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Acetonum

Numéro de la matière: 150100

Version: 6 / CH

Date de révision: 11.04.2019

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 01.10.19

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1090	1090	1090
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ACÉTONE	ACETONE	ACETONE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 l		
Les catégories de transport	2		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination

WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Remarque

Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H336

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Irrit. 2

Irritation oculaire, Catégorie 2

Flam. Liq. 2

Liquide inflammable, Catégorie 2

STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique
STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006



Nom commercial: Acetonum

Numéro de la matière: 150100

Version: 6 / CH

remplace la version: 5 / CH

Date de révision: 11.04.2019

Date d'impression 01.10.19